AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DLP-1-3-76157359

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z. I. NORD - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Bulletin n° 54 - Février 1976

25 Février 1976

DISPOSITIONS RELATIVES A L'APPLICATION DES PRODUITS ANTIPARASITAIRES A USAGE AGRICOLE

PROTECTION DES ABEILLES

Les dispositions de l'article 8 de l'arrêté interministériel du 25 Février 1975 sont abrogées et remplacées par les suivantes :

"Sont présumés dangereux pour les abeilles tous les insecticides, à l'exception de ceux qui portent sur leurs emballages la mention "non dangereux pour les abeilles" dont a été assortie leur autorisation de vente.

Les traitements réalisés au moyen de produits présumés dangereux pour les abeilles sont interdits, quel que soit l'appareil applicateur utilisé :

1°) Sur les arbres fruitiers ainsi que sur toutes cultures visitées par les abeilles pendans la floraison .

2°) Sur les arbres forestiers ou d'alignement pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons .

3°) Sur les cultures de céréales, pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons, entre l'épiaison et la récolte.

Lorsque des plantes melligères en fleurs se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées au moyen de ces produits, elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement."

Cet arrêté complémentaire du 4 Février 1976 a été publié au Journal Officiel du 20 Février.

LES ENNEMIS DU CASSISSIER

Parmi les nombreux ennemis du cassissier certains se montrent particulièrement nuisibles dans notre région et peuvent nécessiter des traitements chimiques spécifiques ou parfois polyvalents.

Il faut toutefois se rappeler que cet arbuste demande pour se développer normalement des sols suffisamment profonds et pas trop secs ainsi que des fumures équilibrées.

La taille doit permettre l'aération du centre des touffes et assurer le rennouvellement des bois fructifères en évitant les "chicots" susceptibles d'héberger ou de faciliter le développement des ennemis du cassissier.

Le choix des variétés peut limiter en partie la "coulure" des fleurs. Il est conseillé d'effectuer des plantations de plusieurs variétés voisines ; par exemple "Royal de Naples", "Noir de Bourgogne" et "Sylvergiter" bonne pollinisatrice . La coulure est aussi en relation étroite avec la nutrition, donc les fumures, qui devront être bien étudiées pour faciliter une bonne nouaison.

I - MALADIES - PHOMOPSIS ou Dessèchement des tiges : Très dangereuse, bien que d'apparence anodine au début de son développement, cette maladie peut entraîner la mort de toute la plante atteinte. Elle s'étend lentement notamment par l'intermédiaire des plaies de taille et des blessures causées à la base des souches par les appareils de culture.

La lutte chimique dirigée contre un stade sensible du champignon n'est pas encore possible car son cycle évolutif est mal connu.

P. 435

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD

Les symptômes extérieurs se traduisent au printemps par l'absence de départ en végétation des bourgeons et le jaunissement ou le dessèchement brusque du feuillage en été.

On trouve les traces du champignon sous forme de nécroses longitudinales noirâtres près de la moëlle et dans les cas les plus graves, plus près du sol, à la base des gros rameaux dont les tissus au lieu d'être vert clair sont de couleur ardoisée ou violacée. Le champignon arrête ainsi progressivement la circulation de la sève jusqu'au dessèchement complet des parties aériennes fructifères, jusqu'alors paraissant saines.

On conseille contre le phomopsis :

1°) L'arrachage et la destruction par incinération dès les premiers symptômes de toutes les parties malades.

2°) La pratique du remplacement tous les 3 ou 4 ans sur une même souche de branches se ramifiant naturellement, sans taille, serait semble-t-il de nature à éviter un trop grand développement du phomopsis en limitant la multiplication des blessures favorables à son installation.

3°) Dans tous les cas il convient de terminer la taille par les endroits contaminés dans une même plantation et de désinfecter ensuite le sécateur par flambage avant de passer à une autre culture.

4°) Les traitements aux huiles jaunes effectués après la taille et avant le débourrement contre divers insectes nuisibles et lorsque cela est possible, le recouvrement des grosses plaies de taille avec un mastic fongicide (Kankertox, Quinochancre, etc...) peuvent aussi assurer une certaine protection.

LE POURRIDIE des racines, parfois dangereux dans les zones humides, ne peut faire l'objet d'aucun traitement autre que l'arrachage soigneux et immédiat, racines comprises, et la destruction des plantes atteintes. Un drainage et, s'il s'agit de surfaces peu importantes, le remplacement de la terre infestée devront précéder toute replantation.

Cette maladie est remarquable par la présence sous l'écorce des racines et du collet de lamelles blanchâtres dégageant une forte odeur de moisi. On trouve aussi sur les racines de fins cordonnets brunâtres (rhyzomorphes) qui transmettent la maladie aux plantes environnantes.

Le pourridié se développe surtout dans les terres relativement humides et contenant des débris de racines infectées provenant des végétaux ligneux précédant la culture. On aura donc intérêt à choisir des sols sains et bien drainés. Il faudra éliminer la plus grande quantité possible de racines lors de la préparation des terres et de l'arrachage des arbres ou arbustes spontanés ou dépérissants.

L'OIDIUM BRUN est beaucoup plus visible. Les feuilles et les jeunes pousses se couvrent d'un revêtement blanchâtre (mycélium) devenant par la suite de couleur brune et entraînant la chute de nombreuses feuilles et le dessèchement des pousses. En cas de fortes attaques les rendements apparaissent parfois très diminués.

On conseille de tailler et d'incinérer les brindilles malades. Mais ce moyen de lutte préventif est souvent insuffisant et des traitements chimiques peuvent être nécessaires.

Ils seront appliqués selon les indications des Avertissements Agricoles. Les produits conseillés sont:le dinocap (Karathane) plus un mouillant, qui nécessite parfois davantage de traitements que d'autres fongicides dits systémiques tels que le bénomyl (Benlate) et le méthylthiophanate (Pelt 44). Il faut éviter l'emploi continu de ces deux derniers produits qui pourraient entraîner la formation de souches résistantes d'oïdium. D'autres fongicides sont à l'étude.

Les pulvérisations pneumatiques à volume réduit (200 à 300 litres hectare) sont souvent préférables car elles permettent de mieux atteindre l'intérieur des touffes et sont d'exécution plus rapide.

L'ANTHRACNOSE en année favorable, humide et suffisamment chaude peut être aussi très préjudiciable aux cassissiers.

Cette maladie entraîne la chute du feuillage avant maturité des baies ce qui peut nuire considérablement aux rendements et à la future végétation. Elle se traduit par l'apparition de nombreuses petites taches anguleuses sur les feuilles.

On conseille de traiter avant et après la floraison avec des produits cupriques, du mancozèbe ou du manèbe (diverses spécialités). Un troisième traitement peut être nécessaire après la récolte. A la suite d'essais, le bénomyl s'est montré également efficace contre l'anthracnose.

.../...

Ces produits, enfin, ont aussi une certaine action contre la ROUILLE, visible à la face inférieure des feuilles sous forme de pustules orangées, puis de petites colonnettes de deux millimètres de long, rougeâtres puis brunes, recouvrant les feuilles et provoquant leur chute prématurée par dessication.

MALADIES A VIRUS ou D'ORIGINE GENETIQUE : Elles causent l'apparition de feuilles anormales vertes tachées de jaune ou, sans signes extérieurs, la stérilité complète de certains pieds à forte végétation (Noir de Bourgogne).

La maladie à virus dite de la "réversion" car le feuillage paraît revenir vers le type d'origine de l'espèce, est le plus souvent transmise par un acarien microscopique, le phytopte du cassissier, se trouvant en hiver en grande quantité dans les bourgeons qui prennent une forme arrondie et gonflée anormale appelée "gros bourgeons".

Il convient d'arracher et de brûler les plantes malades et de traiter contre les pucerons. Il faut toujours prélever les boutures sur des plantes saines ou, mieux, utiliser des plants sélectionnés.

On peut lutter contre le phytopte et l'extension de la "réversion" en détruisant les tiges porteuses de "gros bourgeons". Les pulvérisations de printemps avec endosulfan (Thiodane, Insectophène, Endofène) à 60 g./hl ou de cyhexatin (Plictran) à 50 g./hl (en matière active) sont efficaces.

II - ENNEMIS ANIMAUX - CHENILLES DEFOLIATRICES : Les plus courantes sont celles de la Cheimatobie (chenille arpenteuse) de couleur verte avec une bande blanche sur chaque côté et de l'Hibernie ou Phalène défeuillante, de couleur brune. Elles sont très dangereuses lorsque leurs éclosions ont lieu juste avant le départ de la végétation car celle-ci, alors très peu importante, peut être rapidement détruite sans signes extérieurs très visibles. Ces chenilles peuvent être combattues par des applications de fin d'hiver aux huiles jaunes avant le départ de la végétation et plus tardivement par des applications d'oléoparathions.

Si des dégâts ont lieu pendant la floraison on choisira un insecticide non toxique pour les abeilles. Les dommages sont souvent importants près des plantations négligées d'arbres fruitiers très atteints par ces insectes (cerisiers, pruniers, pommiers).

TEIGNE : Depuis quelques années les chenilles de ce papillon se montrent parfois assez nuisibles dans certaines cultures dont elles rongent l'intérieur des bourgeons en respectant les écailles. Ces chenilles remontent dès fin février sur les branches de cassissiers et sont à ce moment minuscules et de couleur rouge. Leurs dégâts sont peu visibles car elles pénètrent dans les bourgeons par un orifice presque invisible.

Par la suite, vers Mars-Avril on constate que de nombreux bourgeons se dessèchent ou débourrent mal. La chenille est alors de couleur verdâtre, mesure environ un centimètre et se trouve dans le dernier bourgeon atteint.

En cas de fortes attaques, mêmes moyens de lutte que pour les chenilles défoliatrices, dès fin février-mars.

COCHENILLES : Parmi celles-ci le Pou de San José, contre lequel la lutte est obligatoire, se présente sous la forme d'un bouclier arrondi gris ardoisé de 2 mm environ sous lequel se trouve la cochenille de couleur jaune. La multiplication de cet insecte peut être très importante en cas d'année chaude et sèche. Sur les pieds atteints se forment de véritables encroûtements recouvrant l'écorce. Les piqûres provoquent l'apparition de zones nécrosées rouges causées par les toxines émises par les insectes.

LUTTE : Arrachage et incinération des pieds fortement contaminés et traitements aux huiles puis aux oléoparathions selon les indications du Service de la Protection des Végétaux.

Les mêmes produits peuvent être utilisés contre les Cochenilles lécanines beaucoup plus visibles car leur bouclier brun, arrondi et bombé atteint 8 mm.

PUCERONS : Le puceron jaune causant des boursouflures rouges des feuilles au printemps est surtout à craindre. Il peut diminuer fortement la récolte et la végétation. Il convient d'intervenir dès les premières attaques avec l'un des produits aphicides conseillés par la Station d'Avertissements Agricoles qui tient compte de la présence éventuelle des insectes prédateurs utiles (coccinelles, larves de syrphes).

P. RIBOTEAU
Ingénieur des Travaux Agricoles

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"
G. VARLET

P 426

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 527 AD.